

Alors que l'épidémie de bronchiolite atteint un pic en cette période de l'année, l'Ordre tient à réaffirmer avec force le rôle essentiel de la kinésithérapie respiratoire dans le soulagement du nourrisson et la prévention de l'aggravation de la maladie.

Il est évident que la kinésithérapie respiratoire ne prétend pas être un traitement contre le virus de la bronchiolite, mais une action bénéfique sur les symptômes provoqués par celui-ci, en améliorant la résistance du nourrisson.

En désencombrant les voies aériennes, elle permet concrètement à l'enfant de mieux respirer et donc de continuer à s'hydrater, se nourrir et mieux dormir.

A cet égard, la portée de la synthèse réalisée par le Réseau international d'évaluation et d'information médicales Cochrane à partir de 9 études dont la revue Prescrire se fait l'écho doit être interprétée avec beaucoup de précaution. En effet, ces études n'ont été menées que sur des nourrissons hospitalisés déjà en détresse respiratoire et particulièrement fragilisés, et non représentatifs de l'ensemble des nourrissons pris en charge à l'hôpital ou en ville. Surtout, cette synthèse s'appuie en grande partie sur des techniques anglo-saxonnes comme le drainage de posture et le «clapping» qui sont proscrits en France depuis 1994.

Par conséquent, tant sur la méthode que sur l'échantillon, l'Ordre tient à souligner la partialité de cette synthèse publiée dans la revue Prescrire.

Il est regrettable de semer ainsi le doute en cette période alors même que des parents souvent inquiets ont précisément besoin de recourir à l'expertise et à l'accompagnement de leur kinésithérapeute, en complémentarité avec le traitement prescrit par leur médecin.

Concernant le chiffre de 1 fracture de côte dans un cas sur 1000 évoqué par Prescrire, l'Ordre rappelle que les fractures ont fait l'objet d'une étude sur 5000 cas de nourrissons traités en kinésithérapie. Cette étude FRA CO NOU, qui n'a révélé aucun cas de fracture de côte, a été validée par le Congrès de Pneumologie en Langue Française de la SPLF en janvier 2009 à Lyon.

L'ordre réaffirme que la pratique de la kinésithérapie respiratoire est très encadrée et qu'il n'a d'ailleurs reçu à ce jour aucune plainte de patient pour ce motif, concernant des nourrissons traités à l'hôpital, en ville ou encore dans les différents réseaux « bronchiolite » en France.

Les masseurs-kinésithérapeutes, conformément à leur code de déontologie, s'appuient sur les connaissances médicales avérées et notamment sur les recommandations de la Conférence de consensus sur la prise en charge de la bronchiolite du nourrisson (Paris, septembre 2000).

Communiqué de Presse, Paris le 5 décembre 2012.

Rejoignez l'AGKR !

nombreux plus la fréquence des astreintes est réduite.
-L'astreinte du week-end est rémunérée 150€ et les jours fériés 100€.

III-REMERCIEMENTS

Tout cela n'existerait pas sans le travail de pionniers effectué par deux collègues nouvellement à la retraite : Elisabeth LANCELOT et Jean Marc PETITEAU.
Jean Marc est d'ailleurs toujours actif dans l'association.
Bienvenue aux nouveaux membres «cuvée 2012» qui nous apporte jeunesse et dynamisme.

IV-ASSEMBLEE GENERALE du 21/03/2013

Vous êtes tous invités à l'Assemblée générale qui se tiendra à la Domus médica le 21/03/2013.
Membres ou non membres votre venue est vivement souhaitée : une occasion de parler de l'actualité «à la une des médias» de notre rôle dans la prise en charge des bronchiolites.

V-COMMENT NOUS CONTACTER ?

Par courrier : 7 rue du Grand Pré 49124 Saint Barthélémy d'Anjou
Par téléphone : 02 41 93 99 03
Par mail : philippe.thareau@orange.fr

TOUS NOS VŒUX POUR CETTE ANNEE 2013.



76 000 visiteurs sur le blog du Conseil !



Ouvert depuis 2004, ce blog reste le moyen le plus convivial de retrouver la vie du Conseil au jour le jour.

<http://ordrekin49.canalblog.com>



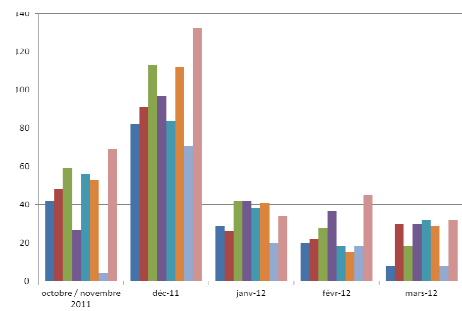
Nous recevons une trentaine de visiteurs par jour et nous avons réalisé une pointe à 100 le 11 septembre. 142872 pages y ont été lues réparties en plus de 950 articles, petites annonces et liens

Il a été complété par celui consacré uniquement aux rapports annuels.



Vous y retrouvez les rapports au fur et à mesure de leur approbation

<http://rapportcdomk49.canalblog.com/>



- IIA (Haut Anjou)
- PNOA (Périphérie Nord Ouest Angers)
- APNES (Angers Périphérie Nord Est)
- NED (Nord Est Département)
- SLA (Sud Loire Aubance)
- SAI (Saumur)
- CH (Cholet)
- LOA (Loire Ouest Angers)

Philippe THAREAU Président AGKR

